



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prélèvements obligatoires

Question écrite n° 122425

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le rapport du conseil des prélèvements obligatoires sur la fraude aux prélèvements obligatoires et son contrôle. Il existe une forte disparité entre les départements pour les sanctions fiscales. Ces différences ne sont pas vraiment liées aux risques du tissu fiscal mais plutôt à la trop grande marge de manoeuvre dans l'application des pénalités. Le principe d'égalité devant l'impôt n'est plus respecté. Il le prie donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question et s'il envisage de donner suite à ce rapport du conseil des prélèvements obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122425

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3891